

<p>Coordinatrice C.D.O.E.A.S.D :</p> <p>Frédérique LEROY  Professeur des écoles spécialisé  Tél : 03 84 46 98 65  <a href="mailto:ce.cdoea.dsden90@ac-besancon.fr">ce.cdoea.dsden90@ac-besancon.fr</a></p>	<p><u>Missions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informe et conseille les directeurs d'écoles, les chefs d'établissements et les familles sur les modalités d'orientation en SEGPA/EREA.</li> <li>• Vérifie les dossiers des élèves qui sont soumis aux membres de la CDOEASD.</li> <li>• Envoie les notifications d'orientation et d'affectation aux familles et aux établissements.</li> </ul>	
<p>Public visé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « des élèves qui présentent des difficultés <u>scolaires</u> graves et persistantes et ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux ». <i>Circulaire n°2015-176.</i></li> <li>• Les SEGPA n'ont pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française.</li> </ul>	
	<p>1<sup>er</sup> degré</p>	<p>2<sup>nd</sup> degré</p>
<p>Identification des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par le conseil des maîtres.</li> <li>• Concerne les élèves de CM2 ayant redoublé ou pas. (art. L311-7 du code de l'éducation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par le conseil de classe</li> <li>• Concerne les élèves de 6<sup>ème</sup> et les élèves pré-orientés en 6<sup>ème</sup> SEGPA.</li> </ul>
<p>Information des représentants légaux</p>	<p>Par le directeur d'école.</p>	<p>Par le chef d'établissement.</p>
<p>Constitution du dossier</p>	<p>Même en cas de désaccord de la famille, il est <u>impératif</u> de constituer le dossier et de le transmettre à la CDOEASD.</p>	
<p>Décision du DASEN après avis de la CDOEASD</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pré-orientation en 6<sup>ème</sup> SEGPA.</li> <li>➤ Orientation en EREA.</li> <li>➤ Ne relève pas des enseignements adaptés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Confirmation de la pré-orientation en 6<sup>ème</sup> SEGPA et orientation en 5<sup>ème</sup> SEGPA.</li> <li>➤ Orientation en 5<sup>ème</sup> SEGPA.</li> <li>➤ Orientation en EREA.</li> <li>➤ Ne relève pas des enseignements adaptés.</li> </ul>
<p><b>RAPPEL</b> : la CDOEASD prend ses décisions indépendamment des places disponibles.</p>		
<p>Affectation par le DASEN</p>	<p>Les élèves sont affectés dans l'une des trois SEGPA du département suite à l'orientation prononcée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la CDOEASD</li> <li>• la CDAPH (pour les élèves qui bénéficient d'un PPS)</li> </ul>	
<p>Pour de plus amples informations, se reporter à la note annuelle du directeur académique relative aux enseignements généraux et professionnels adaptés.</p>		